

CHARTE

ENVIRONNEMENT ET PROTECTION DE LA MONTAGNE

La Montagne est un espace naturel en perpétuelle évolution. Nos anciens l'ont travaillé pour supporter leur existence, pour exercer leurs croyances, et la faire perdurer. Les modernes l'ont investie pour leurs loisirs ou leur cadre de vie. Elle constitue un sanctuaire pour la vie animale et végétale, aux équilibres fragiles. Elle s'érode. Elle est très sensible aux évolutions climatiques et évolue en conséquence. La montagne constitue une richesse naturelle et rare, qu'il convient de respecter et de protéger. Elle représente un espace de liberté, d'authenticité et de responsabilité, menacé par nos propres comportements.

Le CAF Saint Gervais, de par son histoire, sa localisation et sa culture, est ancré dans ce milieu. Il propose à ses adhérents des activités, sportives, festives ou culturelles, qui se déroulent dedans, et à ce titre il est directement concerné par sa protection, par respect et pour en faire bénéficier les générations futures. La responsabilité du Club est d'agir pour minimiser son propre impact, de transmettre, d'éduquer, de sensibiliser, de communiquer ou encore de veiller afin d'assurer cette protection.

Être adhérent au CAF Saint-Gervais cela signifie

Connaitre et comprendre notre environnement ; géographique, morphologique, écologique, historique, culturel, afin d'adapter nos pratiques et nos comportements.

Respecter cet environnement, ne pas le dégrader, ne pas déranger, ne laisser aucune trace de son passage, afin de préserver sa richesse et d'en faire profiter nos successeurs.

Respecter la faune et la flore, afin de permettre à la vie de perdurer dans un environnement souvent hostile.

Respecter le leg de nos prédécesseurs et de tous ceux qui vivent et travaillent là où nous passons.

Respecter et laisser intacts les sites, les gravures, les marques, les repères, les curiosités naturelles.

Ne prélever que ce dont on a strictement besoin.

Ramener ses déchets avec soi dans la vallée.

Se conformer aux règles d'usage et de savoir-vivre dans les parcs, les zones protégées, les propriétés privées, les refuges, les bivouacs, afin de préserver notre liberté d'accès et celle de ceux qui viendront après nous.

Réduire et minimiser l'impact de nos déplacements sur la pollution de l'air, de la terre et de l'eau.

Être exemplaire en toutes circonstances, par le comportement toujours, par la parole si nécessaire.

Le 06 décembre 2024, à Saint-Gervais les Bains

Brice Mugnier
Président

